

03

RAPPORT

OBJET : OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE METZ-BORNY - AMENAGEMENT DE LA PLATEFORME SOCIO- ECONOMIQUE

L'ambition du programme de rénovation urbaine est de réinscrire le quartier de Metz-Borny dans le fonctionnement de la Ville et de renouveler son attractivité en diversifiant ses fonctions urbaines. Il s'agit d'associer à la fois des espaces résidentiels, des emplois et des activités au sein du quartier.

Le programme opérationnel prévu dans le cadre du projet de renouvellement urbain validé par le comité d'engagement de l'ANRU en date du 9 mai 2005, prévoit l'implantation d'une plateforme socio-économique sur les emprises libérées au centre du quartier.

Ce site, d'une surface d'environ 45 000m², localisé au cœur du périmètre de l'opération de rénovation urbaine, présente un potentiel remarquable. Il se situe à l'intersection des espaces résidentialisés, au nord, du mail planté nord/sud structurant le parc habité du village de bureaux à l'est et du TSCP au sud.

L'aménagement de la plateforme socio-économique, en plus d'accroître la mixité fonctionnelle, va permettre de renforcer la mixité sociale au cœur de cet espace d'échanges et de rencontre grâce à une variété d'activités proposée à tous les habitants.

Ainsi, l'objectif de cette opération est de renforcer le développement du quartier et d'accroître son attractivité grâce à des aménagements de qualité, à la diversification des fonctions et à la redynamisation de l'économie locale.

Ce programme consistera, dans un premier temps, à l'aménagement des espaces publics laissés libres par les démolitions d'immeubles. Il s'agira principalement de réaliser les opérations suivantes :

- aires de jeux pour enfants et adolescents (« salles » d'écorces et de caoutchouc) ;
- jardin pédagogique et cadran solaire (réalisés en partenariat avec les écoles du quartier) ;
- arène équipée pour accueillir des spectacles et des manifestations événementielles ;
- petits équipements divers.

Un espace commercial composé d'un supermarché et d'une dizaine de petits commerces assortis de bureaux va être construit à l'extrémité est de la plateforme. La Salle des Musiques Actuelles (équipement culturel à vocation d'agglomération) viendra compléter ce programme.

L'aménagement prévoit de grandes prairies traversées par deux allées horizontales piétonnes et des percées circulatoires pour piétons et automobiles pour retrouver des liens nord-sud, entre la rue de Picardie et le Boulevard d'Alsace qui accueillera le TCSP. Les stations du TCSP seront aménagées pour desservir la plateforme socio-économique (une station pour le pôle commercial et une station pour la Salle des Musiques Actuelles).

Des emplacements de stationnement (véhicules légers) seront insérés dans la place plantée le long du boulevard d'Alsace pour répondre aux besoins des équipements et des usagers.

Les équipements et les espaces publics seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. L'intégration des modes de circulation doux a été pris en compte (emplacement des stations du TCSP et pistes cyclables) dès la conception du projet afin de faciliter les déplacements et de garantir la sécurité de tous les usagers de la plateforme.

Afin de garantir l'unité visuelle, les matériaux utilisés, l'éclairage et le mobilier urbain seront identiques à ceux des cours Maine-Anjou et Normandie. Les aménagements paysagers seront soignés (prairie arbustive, jachère fleurie, ...).

La pépinière implantée en 2004 et transplantée dans les pépinières de la Ville en 2008 avec la participation d'écoles du quartier participera à l'aménagement paysager de la plateforme.

Le coût total de cette opération s'élève à 6 063 720 € TTC. La participation financière attendue de l'ANRU s'élève à 846 690 € soit 17 % du montant HT des travaux. Une participation à hauteur de 2 281 500 € soit 45% du montant HT des travaux est attendue de la part des Fonds Européens, en fonction des dépenses déclarées éligibles. La part de la Ville de Metz s'élève à 1 941 810 € HT soit 38 % du montant des travaux.

D'où la motion suivante :

MOTION

OBJET : OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE METZ-BORNY - AMENAGEMENT DE LA PLATEFORME SOCIO- ECONOMIQUE

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal de Metz du 20 décembre 1999, ayant validé le principe d'intégration au domaine public communal des espaces ouverts au public du quartier de Metz-Borny,

VU la délibération du Conseil Municipal de Metz du 22 décembre 2000 approuvant la convention Grand Projet de Ville de Metz pour le quartier de Metz-Borny, signée par Monsieur le Sénateur-Maire et Madame le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, le 12 février 2001,

VU la délibération du Conseil Municipal de Metz du 4 juillet 2002 autorisant la démolition de 185 logements de l'OPAC de Metz,

VU l'accord de l'Etat sur le projet et ses modalités de financement, confirmé par courrier du 7 janvier 2003 de Monsieur le Préfet, faisant suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet de Ville de Metz-Borny en date du 2 décembre 2002,

VU la délibération du Conseil Municipal de Metz du 28 mai 2003 approuvant la démolition de 98 logements sociaux appartenant à l'OPAC de Metz,

VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 portant création de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ayant entraîné l'adoption d'une nouvelle stratégie de rénovation urbaine nécessitant la constitution d'un nouveau dossier de co-financement du projet urbain de Metz-Borny et la signature d'une convention de partenariat,

VU la délibération du Conseil Municipal du 09 octobre 2003 approuvant le cadre global du projet de recomposition urbaine présenté par l'équipe conduite par le Cabinet REICHEN et ROBERT,

VU l'avis favorable formulé le 9 mai 2005 par le Comité d'Engagement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine sur le projet de rénovation urbaine de Metz-Borny,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2005 approuvant la signature de la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du renouvellement urbain de Metz-Borny,

VU la délibération du 25 septembre 2005 du Conseil Municipal de Metz autorisant l'acquisition de parcelles de terrains appartenant à l'OPAC de Metz, destinées à l'aménagement d'une plateforme socio-économique,

VU la délibération du 29 janvier 2009 du Conseil Municipal de Metz relative à l'obtention de subventions du FEDER dans le cadre de l'appel à projets « Politique de la Ville » 2007-2013,

CONSIDERANT que le programme opérationnel prévoit l'implantation d'une plateforme socio-économique sur les emprises libérées au cœur du quartier de Metz-Borny,

CONSIDERANT l'enjeu que représente l'implantation d'un tel équipement pour le développement du quartier de Metz-Borny,

DECIDE

D'ACCEPTER la réalisation des travaux d'aménagement d'une plateforme socio-économique économique (1^{ère} phase), à savoir :

- aires de jeux pour enfants et adolescents (« salles » d'écorces et de caoutchouc) ;
- jardin pédagogique ;
- arène équipée pour accueillir des spectacles et des manifestations événementielles ;
- petits équipements divers ;

pour un coût estimé à 6 063 720 € TTC, financés par l'ANRU à hauteur de 846 690 €, soit 17% du montant HT des travaux, et par les Fonds Européens à hauteur de 2 281 500 €, soit 45% du montant HT des travaux ; la part de la Ville de Metz s'élevant à 1 941 810 € HT, soit 38% du montant des travaux.

CHARGE Monsieur le Maire de lancer les consultations nécessaires à la passation des marchés afférents à cette opération,

DEFERE à la Commission d'Appel d'Offres, l'ouverture, le cas échéant, des plis et la désignation du ou des attributaires,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à cette opération, y compris les avenants éventuels dans la limite du crédit alloué, conformément aux dispositions de l'article 19 du Code des Marchés Publics,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre auprès de l'ANRU et du FEDER,

AUTORISE les inscriptions nécessaires sur les exercices budgétaires concernés.

L'Adjointe Déléguée
Isabelle KAUCIC

DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

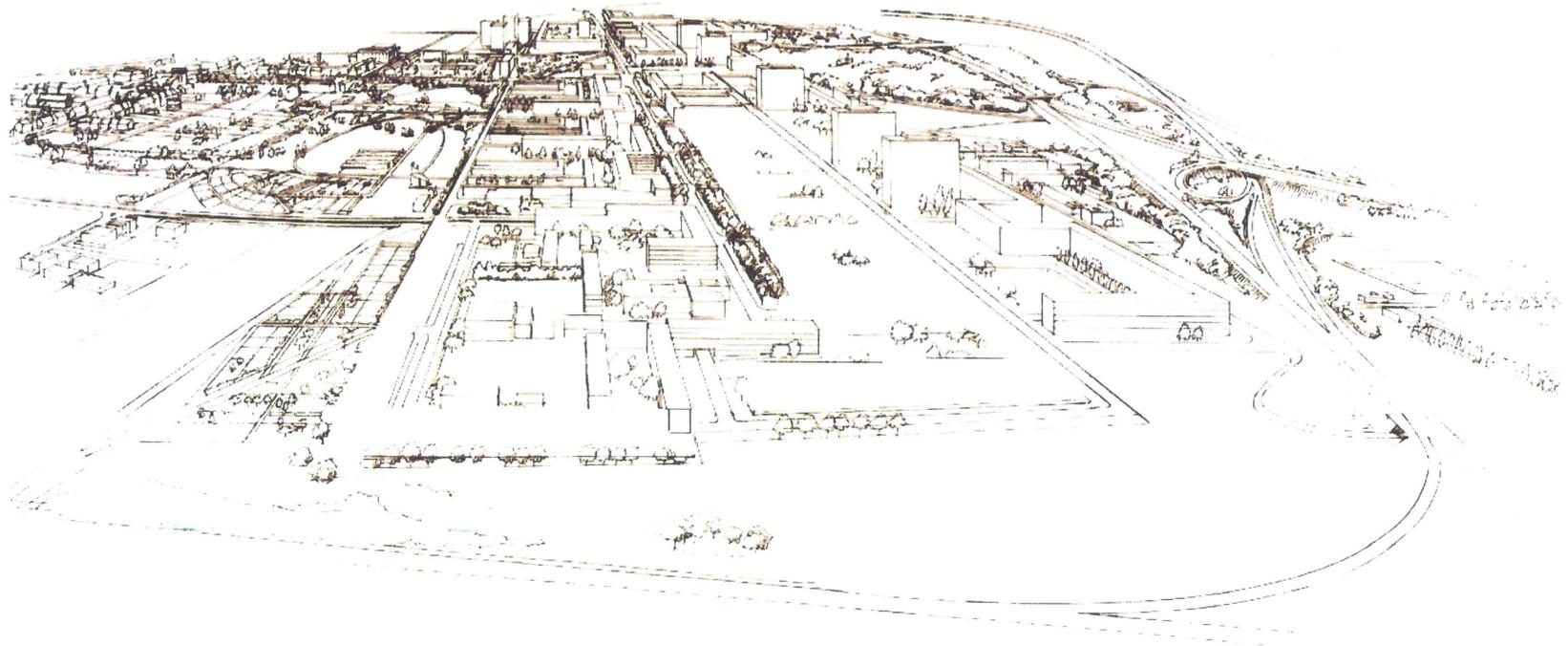
CONSEIL MUNICIPAL
28 mai 2009

PIECES ANNEXES

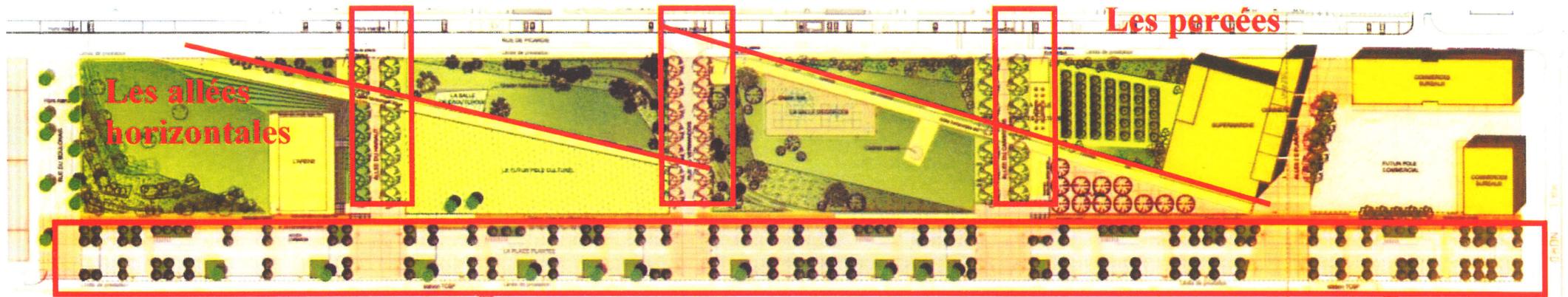
Plans relatifs à la plateforme socio-économique

PROJET DE RENOVATION URBAINE DE METZ BORNY

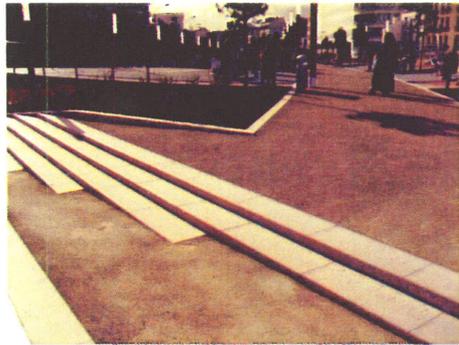
Aménagement de la plateforme socio-économique



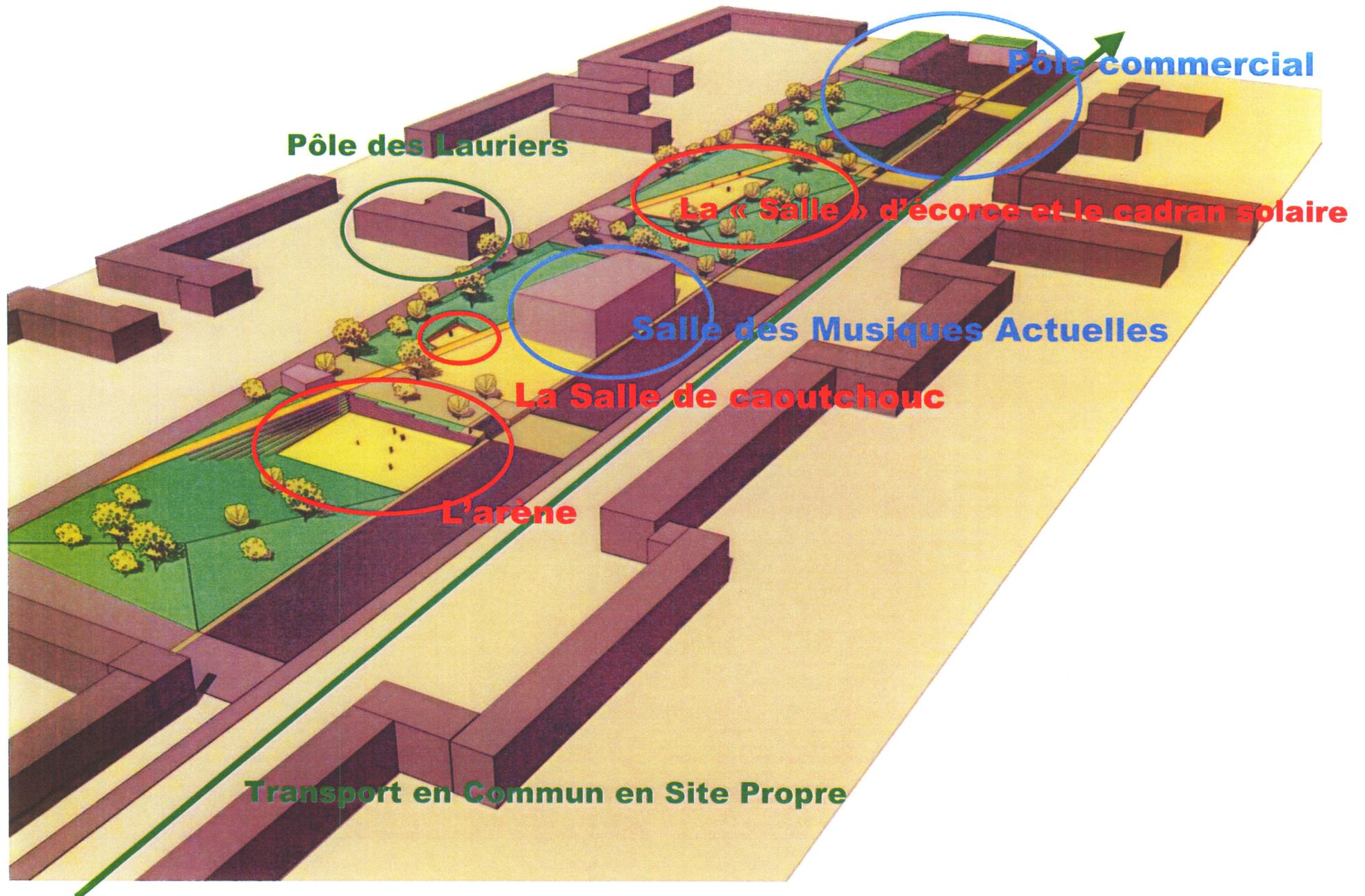
Aménagement de la plateforme socio-économique



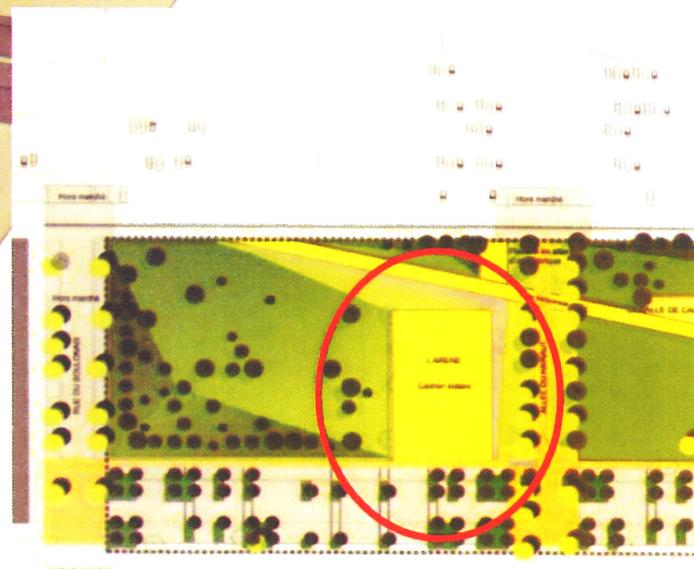
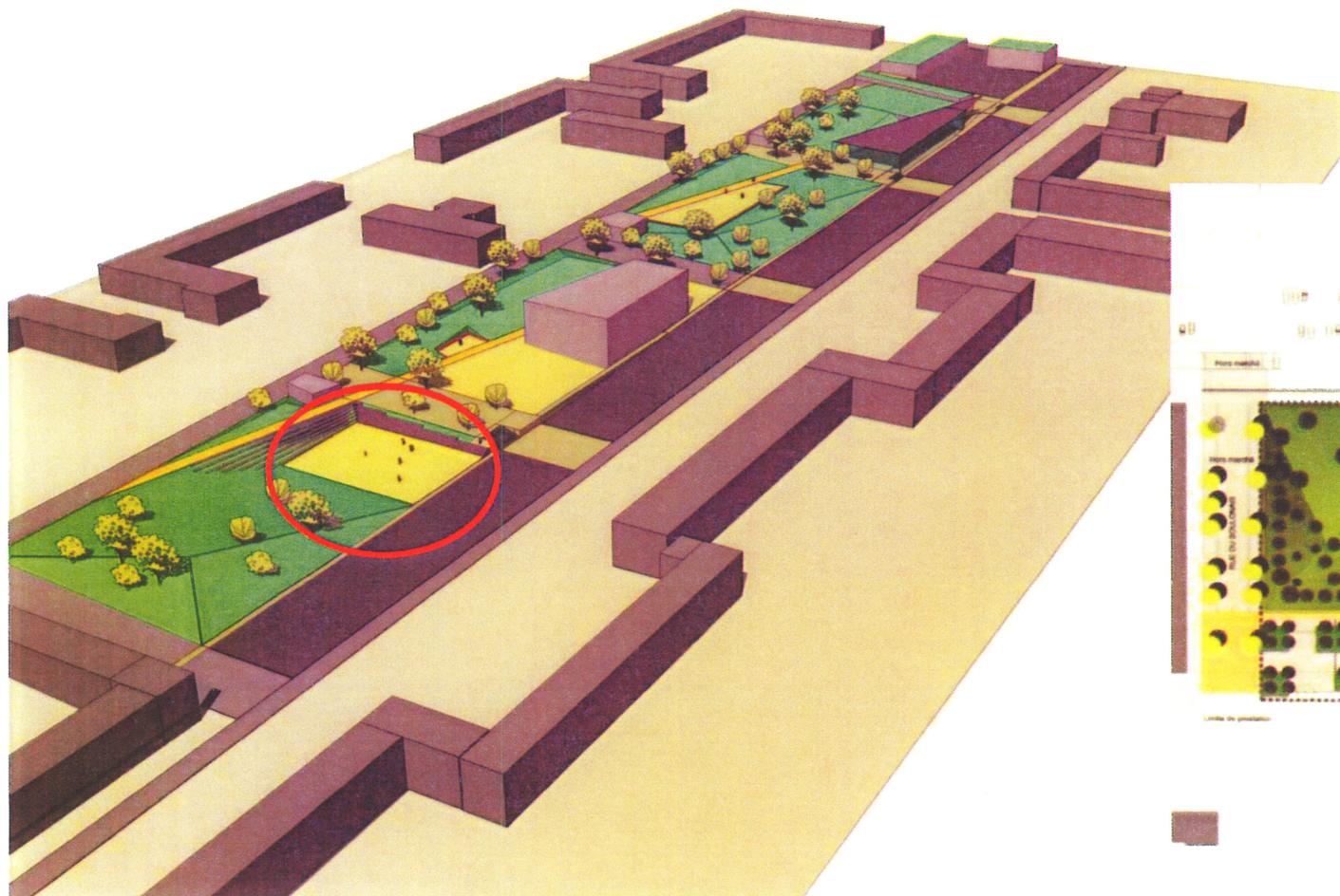
La place Plantée



Aménagement de la plateforme socio-économique

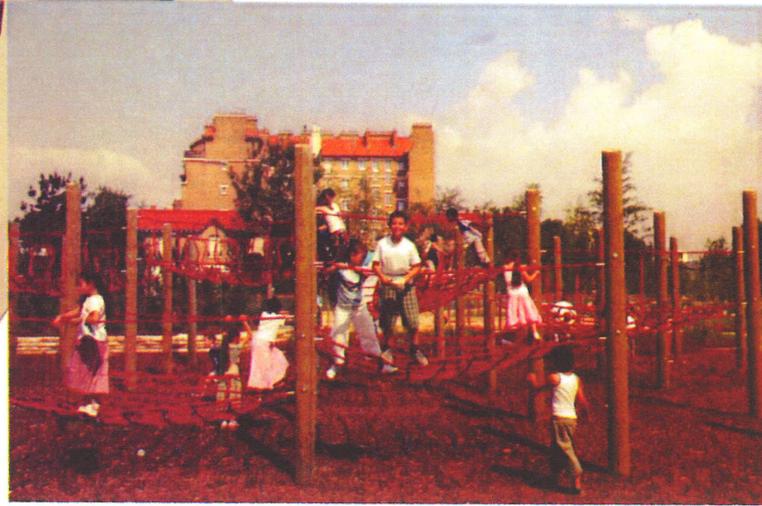
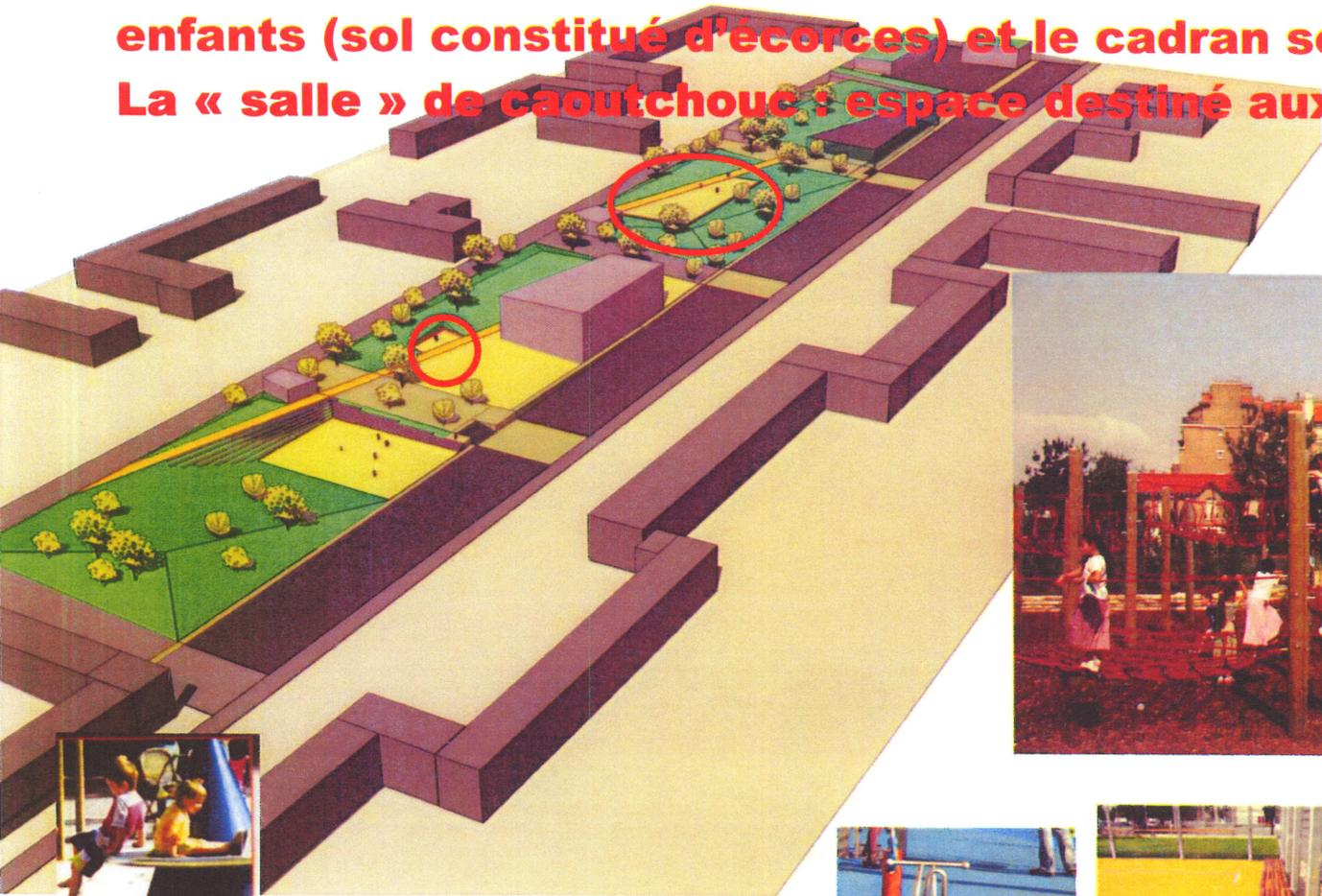


L'arène : plateau dimensionné pour les sports libres, équipé pour accueillir des spectacles et des manifestations événementielles

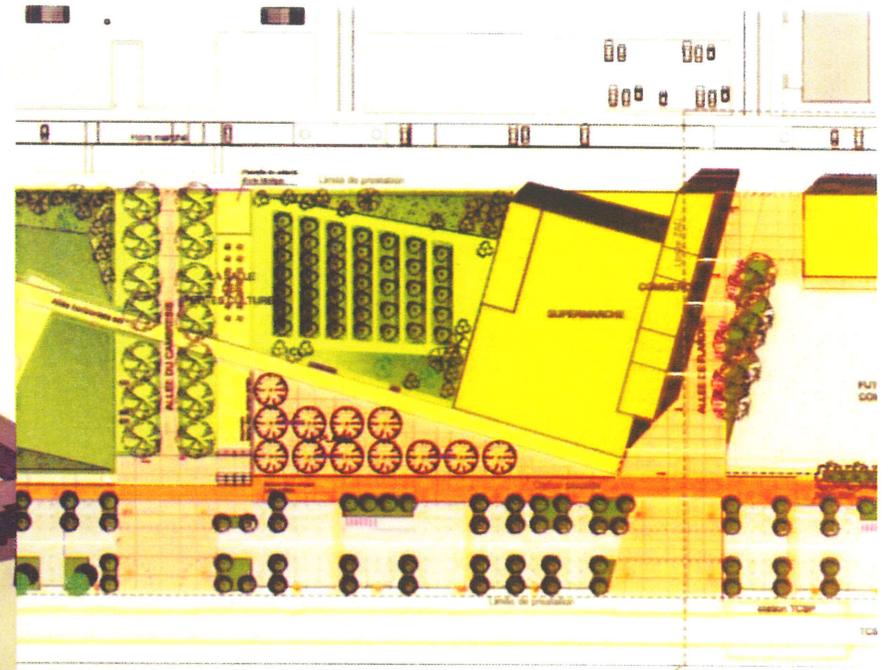
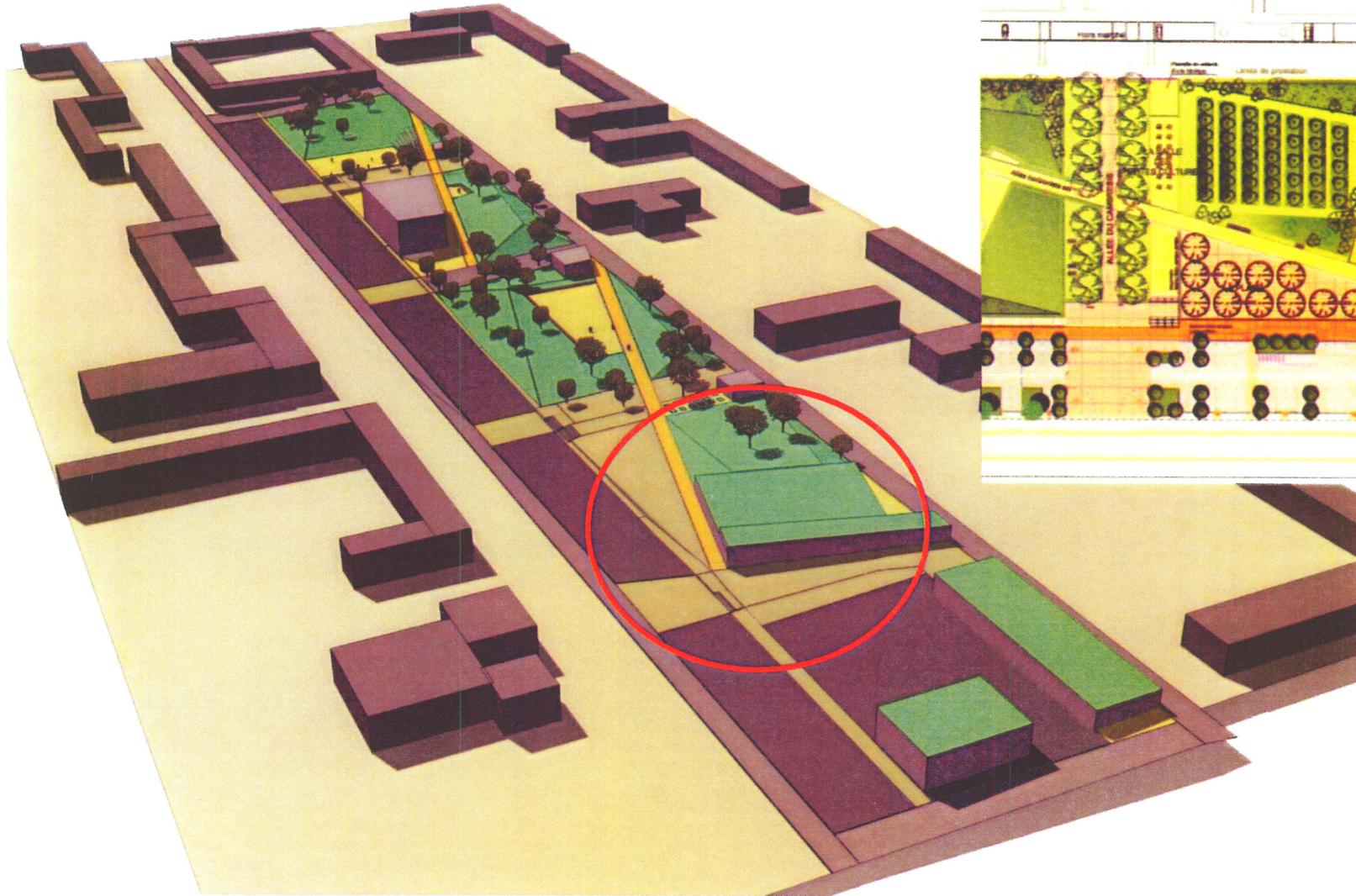


La « salle » d'écorce : terrain de jeux ludiques et à grimper pour les enfants (sol constitué d'écorces) et le cadran solaire

La « salle » de caoutchouc : espace destiné aux jeux des tout petits



Le pôle commercial



La desserte de la plateforme par le Transport en Commun en Site Propre

